



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 26 avril 2021
affiché ou publié le lundi 26 avril 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210415-lmc1H25230H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25230H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 avril 2021

n° 049-21

Objet : RS - Demande de subvention pour les opérations de programme de gros entretien et renouvellement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 avril 2021

délibération n° 049-21

objet **RS - Demande de subvention pour les opérations de programme de gros entretien et renouvellement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le budget de Grand Chambéry prévoit une enveloppe récurrente dédiée au gros entretien et au renouvellement permettant de garantir le bon état du patrimoine bâti, de les maintenir aux normes, dans un souci de gestion raisonnable du patrimoine.

Dans le cadre du plan France Relance, l'Etat augmente la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 950 millions d'euros supplémentaires en 2020-2021 afin d'accompagner rapidement et massivement les projets des communes et de leurs groupements, en particulier dans les secteurs du bâtiment.

Les collectivités territoriales peuvent déposer un dossier de demande de subvention au titre de la rénovation thermique et de la modernisation des équipements sportifs. Cette mesure consiste à soutenir les actions visant à limiter la consommation d'énergie de ces bâtiments.

Pour Grand Chambéry, les projets éligibles identifiés dans le cadre du programme de gros entretien et renouvellement du patrimoine bâti concernent le remplacement des éclairages par des solutions LED sur trois gymnases de l'agglomération :

- gymnase Delphine et Jonathan à Chambéry,
- gymnase Boutron II à Chambéry,
- gymnase du Parc à Challes-les-Eaux.

Ces trois opérations représentent une enveloppe estimée à 105 000 € HT.

Les autres gymnases ont déjà pu bénéficier de travaux similaires dans le cadre du programme de gros entretien et renouvellement du patrimoine bâti de 2019 et 2020.

Il est proposé de solliciter l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'attribution de subventions, ainsi que tous les financeurs partenaires de Grand Chambéry.

Il est précisé que ces travaux de transformation de remplacement des éclairages des trois gymnases, prévus dans un plan pluriannuel d'investissement, sont suspendus à l'octroi de subventions pour leur réalisation en 2021-2022.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu le budget 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite le préfet de la Savoie pour l'octroi d'une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour 2021,

Article 2 : sollicite tous les autres financeurs partenaires de Grand Chambéry,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à mener les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil Communautaire

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 049-21

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention pour les opérations de programme de gros entretien et renouvellement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25230H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25230H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au